

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Formation aux vérifications réglementaires des portes sectionnelles et niveleurs de quai - en présentiel

La formation VGP Portes Sectionnelles et Niveleurs de quai permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service des portes sectionnelles et quais niveleurs, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des portes sectionnelles et quais niveleurs, et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 8.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Agents techniques
- Techniciens de maintenance
- Responsables HSE
- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les portes sectionnelles et quais niveleurs

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur : connaître les obligations légales relatives aux VGP des Portes Sectionnelles et Niveleurs de quai (Code du travail, normes en vigueur), identifier les responsabilités des exploitants et des contrôleurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique : savoir quand et comment réaliser les contrôles réglementaires, identifier les points critiques à inspecter (mécanismes de levage, systèmes de commande, structure, dispositifs de sécurité).
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles).

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Contenu de la formation

- Module théorique
 - Révision des notions réglementaires
 - Cadre juridique : Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et les normes 13241+A2, 12453+A1 et 12604+A1
 - Connaître les méthodes de vérification pour les différentes familles de produits
 - Créer et tenir à jour un registre de sécurité
 - Explication du cadre législatif en vigueur
 - Explication et détails sur les responsabilités des fabricants, des employeurs, des utilisateurs et du vérificateur
 - Présentation technique des portes sectionnelles et des niveleurs de quais
 - Les accidents du travail
 - Méthode pour la vérification, conditions d'exécution et matériel et outillages adéquats
 - Prévention et sécurité
- Module pratique:
 - Inspection d'une porte sectionnelle et d'un niveleur de quai
 - Vérification de l'état global de la porte sectionnelle et du quai niveleur
 - État de propreté, présence de débris, éléments manquants ou cassés
 - Accessibilité des zones à inspecter (sécurité autour de l'équipement)
 - Contrôle de la structure et des composants principaux (structure métallique, rails de guidage (porte), plateau de quai, châssis et cadre)
 - Vérification des composants mécaniques (ressorts de torsion ou de traction (porte), vérins hydrauliques (quai), articulations / axes / charnières, compensateurs ou tampons de quai, butées et protections latérales)
 - Contrôle des éléments de sécurité et signalétique
 - Contrôles fonctionnels & essais en charge (ouverture/fermeture porte, montée/descente du plateau de quai,...)
 - Rédaction du rapport de VGP : utilisation d'une fiche de contrôle type porte/quai
 - Synthèse de l'état de conformité (avec ou sans réserve)
 - Analyse collective des rapports de contrôle simulés

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec une porte sectionnelle et un quai niveleur
- Livret INRS
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisé
- Espace apprenant Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle des portes sectionnelles et des quais niveleurs en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.